

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3152

22 décembre 2011

SOMMAIRE

C.J.K. S.à.r.l.	151274	Spektrum A.G.	151285
Clariter IP	151289	Statuto Capital S.à r.l.	151273
E.V.A.F. Luxembourg (Bifrost) S.à r.l. ...	151278	Statuto Lux Holding S.à r.l.	151275
Novartis Investments S.à r.l.	151275	Stellar Europe Holdings S.A.	151285
OCM Luxembourg Stilo Investment S.à r.l.	151250	Stonehage Corporate Services Luxem- bourg S.A.	151275
P.F.P. International S.A.	151296	Sualc S.à r.l.	151296
Quairos S.A.	151296	Swiss Port Lux S.à r.l.	151278
REO Invest, S. à r.l.	151288	TA EU Luxembourg II S.à r.l.	151287
Riviera Homes S.à r.l.	151272	TCI S.A.	151287
Rodange Première S.A.	151272	Teekay Luxembourg S.à r.l.	151286
Rodrigues S.à r.l.	151277	Tengis Investments S.A.	151285
Rominvestments S.A.	151272	Tengis Investments S.A.	151286
RPFI Soparfi C S.à.r.l.	151272	Textech Investissement S.A.	151288
Sabayon Financière S.A.	151276	The Roman Square S.A.	151287
SA Contraste Europe	151275	Thor 2 S.A.	151286
Saekacoatings	151276	Timberly S.A.	151288
Sagas S.A.	151276	Tin Tin S.A.	151278
Sapned S.A.	151276	Tip Top Livraisons S.à r.l.	151288
Sate S.A., SPF	151276	Toiture M&M S.à r.l.	151288
SCEM Reinsurance	151277	Torre Mayor Finance	151285
Segovia Holdings S.à r.l.	151272	Tosseng S.à r.l.	151274
Segovia Holdings S.à r.l.	151273	TranSpace S.A.	151287
Segovia Holdings S.à r.l.	151273	TRIPLE A Investment Advisors S.à.r.l. ..	151289
Sensata Management Company S.A.	151273	T&T International S.A.	151284
Serafin S.A.-SPF	151277	Tuscani S.A.	151289
Seton House International S.A.	151273	Valartis Finance (Luxembourg) S.A.	151289
SFPC S.A.	151277	Valartis Strategic Investments S.à r.l. ...	151296
Siland Invest S.à r.l.	151285	Westpoint D2 Distribution Park Holdings S.à r.l.	151296
Silent Meteor S.à r.l.	151273	Yanga Oil S.A.	151286
Sirona Holdings S.A.	151274		
Société Civile Immobilière Ady Reding et Fils	151274		

OCM Luxembourg Stilo Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.916,08.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.455.

In the year two thousand eleven, on the fifteenth day of April,

before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of OCM Luxembourg Stilo Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.455 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on September 13, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2289 of October 26, 2010.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg POF IV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.748 (the Sole Shareholder),

represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares and requests the notary to enact:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is as follows:

1. Decision to reduce the nominal value of the shares of the Company from EUR 1 (one Euro) to EUR 0.01 (one Eurocent) each and acknowledgement that, as a consequence thereof, the share capital currently set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each;

2. Proposal to create different classes of shares, namely the A ordinary shares (the A Ordinary Shares) and the B ordinary shares (the B Ordinary Shares), having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each;

3. Decision to convert the existing 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares of EUR 0.01 (one Eurocent) each into 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) A Ordinary Shares of EUR 0.01 (one Eurocent) each;

4. Full restatement of the articles of association of the Company (the Articles) (without any amendment to the corporate object clause);

5. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 138,416.08 (one hundred and thirty-eight thousand four hundred and sixteen Euro and eight Eurocents) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) A Ordinary Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, to EUR 150,916.08 (one hundred and fifty thousand nine hundred and sixteen Euro and eight Eurocents) by way of the issuance of (i) 13,841,328 (thirteen million eight hundred and forty-one thousand three hundred and twenty-eight) new A Ordinary Shares and (ii) 280 (two hundred and eighty) new B Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each;

6. Subscription and payment of the share capital increase by contributions in kind and in cash;

7. Amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the share capital increase;

8. Amendment to the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed, in the name and on behalf of the Company, with the registration of the reduction of the nominal value of the shares, the creation of the classes of shares and the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

9. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the nominal value of the shares of the Company from EUR 1 (one Euro) to EUR 0.01 (one Eurocent) each and acknowledges that, as a consequence thereof, the share capital currently set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is now represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create different classes of shares, namely the A ordinary shares (the A Ordinary Shares) and the B ordinary shares (the B Ordinary Shares), having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, which will have the rights and features defined in the restated Articles under the fourth resolution below.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares of EUR 0.01 (one Eurocent) each into 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) A Ordinary Shares of EUR 0.01 (one Eurocent) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles of the Company without any amendment to the corporate object clause, so that they will henceforth read as follows:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name OCM Luxembourg Stilo Investment S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) A ordinary shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each (the A Ordinary Shares), and zero (0) B ordinary shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each (the B Ordinary Shares) (individually and irrespective of class, each a Share and together, irrespective of class, the Shares), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The holders of A Ordinary Shares shall be referred to as to the A Ordinary Shareholders.

5.3. The holders of B Ordinary Shares shall be referred to as to the B Ordinary Shareholders, and together with the A Shareholders, the Shareholders.

5.4. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. The principles underlying the provisions of this Article 6 are as follows and Article 6 shall be interpreted in accordance with these principles:

- the A Ordinary Shares form part of a strip of Shareholder Instruments together with a number of CPECs; and
- the B Ordinary Shares are the incentive equity and carry the right to a proportion of the proceeds and distributions.

6.1. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2. Shares are only transferable in accordance with the terms of any agreement which may be entered into between the Company and the Shareholders as amended, supplemented, adhered to or restated from time to time (the Investment Agreement).

6.3. On a Return of Capital, the Surplus Assets shall be applied as follows:

6.3.1. firstly, the B Ordinary Shareholders shall receive (and as between them pro rata to the number of B Ordinary Shares held by them) an amount equal to the B Return; and

6.3.2. secondly, the A Ordinary Shareholders shall receive (and as between them pro rata to the number of A Ordinary Shares held by them) the remainder of the Surplus Assets.

6.4. Where a Return of Capital takes the form of an own share purchase:

6.4.1. the aggregate number of A Ordinary Shares to be bought back shall be determined by the Company on the basis of the amount of the relevant Return of Capital and the value of the Company after the relevant Return of Capital and shall involve the buy back of A Ordinary Shares as between the A Ordinary Shareholders pro rata to the number of A Ordinary Shares held by them; and

6.4.2. there shall be no obligation upon the Company to buy back B Ordinary Shares.

6.5. On any occasion on which the Oaktree Investor sells A Ordinary Shares in circumstances in which a drag along right or a tag along right is executed in accordance with the Investment Agreement, the consideration for the sale of A Ordinary Shares (and, if applicable, B Ordinary Shares) on that occasion shall be split between the A Ordinary Shareholders (and, if applicable, the B Ordinary Shareholders) as if that consideration were Surplus Assets being distributed pursuant to Article 6.3 on an own share purchase.

6.6. Where B Ordinary Shareholders would receive part of the consideration for the sale on the basis set out in Article 6.5, the A Ordinary Shareholders shall procure the purchase of a number of B Ordinary Shares (i) equal to the number of shares that would be bought back if the payment of the consideration were a distribution on a Return of Capital by own share purchase pursuant to Article 6.4 above and (ii) out of the proceeds that would otherwise have been paid for the A Ordinary Shares. The consideration shall be split between the B Ordinary Shareholders pro rata to the number of B Ordinary Shares held by them and the cost shall be borne by the A Ordinary Shareholders pro rata to the number of A Ordinary Shares transferred by them. No relevant transfer of A Ordinary Shares shall be registered unless and until a purchase of B Ordinary Shares has been made, where required, in accordance with this Article 6.6.

6.7. Whenever B Ordinary Shares are bought back or sold pursuant to Articles 6.3 or 6.6 such shares shall automatically be cancelled.

6.8. Where A Ordinary Shares are sold other than as a permitted transfer within the terms of the Investment Agreement, these Articles will be amended so that (i) the A Ordinary Shares transferred are redesignated as a new class of shares; (ii) distributions and proceeds received in respect of such shares after their transfer are not taken into account in determining the entitlements of the B Ordinary Shares; and (iii) the shares transferred will not bear the cost of the B Ordinary Shares thereafter. By adopting the Articles, the Shareholders resolve to amend the Articles to implement the modifications mentioned in this article 6.8 subject to the condition precedent of the disposal by the A Ordinary Shareholder of the A Ordinary Shares to a third party other than as a permitted transfer within the terms of the Investment Agreement. The Shareholders hereby empowers the board of managers to acknowledge the realisation of the above condition precedent in the presence of a Luxembourg notary public and to amend the Articles accordingly and, perform all actions that are necessary or useful for the purpose of implementing the amendments to the Articles described in this article 6.8.

6.9. Distributions by the Company other than of the type included in the definition of Return of Capital shall be divided between the A Ordinary Shareholders pro rata to the number of A Ordinary Shares held by them.

6.10. To the extent that B Ordinary Shares are held by an Oaktree Investor, such B Ordinary Shares shall be disregarded for the purposes of this Article 6 so that such shares do not carry any entitlement to distributions and shall not be treated as being in issue (including for the purposes of the definitions in Article 6.17) in determining the distributions and/or proceeds to be received by other holders of B Ordinary Shares. For the avoidance of doubt, nothing in this Article shall affect the voting rights attaching to such B Ordinary Shares which shall be exercisable by the Oaktree Investor.

6.11. Any investments by an Oaktree Investor which it determines to be in the nature of bridging finance or loan and which is repaid within 18 months of advance shall not be taken into account for the purposes of this Article 6.

6.12. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code and if it is made in accordance with the Investment Agreement. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.13. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law.

6.14. The Company may redeem its own Shares in accordance with the provisions of the Investment Agreement within the limits set forth by the Law.

6.15. For the purposes of this Article 6, the following words and expressions shall have the following meanings:

B Return for each B Share shall mean an amount equal to:

(i) if the Surplus Assets are below EUR 40,000,000: no B return shall be distributed;

(ii) if the Surplus Assets range between EUR 40,000,000 and EUR 70,000,000 (included): 0.013636% of the Surplus Assets;

(iii) the Surplus Assets range between EUR 70,000,001 and EUR 115,000,000: a percentage of the Surplus Assets, where such percentage shall range between 0.013636% and 0.025% and be calculated as follows:

$0.013636\% + ((\text{Surplus Assets} - 70,000,000) \times (0.025 / 40,000,000))\%$;

(iv) if the Surplus Assets exceed EUR 115,000,000: 0.025% of the Surplus Assets;

it being understood that the amount obtained above shall be reduced by any amount of B Return already distributed to that B Share.

CPECs shall mean convertible preferred equity certificates issued by the Company;

Exit Event shall mean a Return of Capital or sale of A Ordinary Shares to which the provisions of Articles 6.3 or 6.5 apply;

Oaktree Investor shall mean OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l. or any person designated by OAKTREE CAPITAL MANAGEMENT, L.P. who is an A Ordinary Shareholder;

Return of Capital shall mean the distribution of assets of the Company on a liquidation, reduction of capital, redemption or repurchase of shares or other mechanism of the Company for distributing assets to its shareholders in accordance with applicable law (other than a payment of a dividend) resulting from the disposal of all or a part of the Target and the payment of a dividend where the dividend relates to proceeds of the disposal of all or a part of the Target;

Surplus Assets shall mean all the assets of the Company which are available for distribution to its Shareholders in respect of their Shares and CPECs on the Return of Capital in question or were previously distributed to its Shareholders in respect of their Shares and CPECs as a result of previous Returns of Capital;

Target shall mean Conbipel S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office in Cocconato (AT) at Strada Bauchieri, 1, tax code and registration number at the Companies Register of Asti 01310670052 and any legal successor thereto.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by the general meeting of Shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be Shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either Shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. All powers conferred by the Law or these Articles to the general meeting of Shareholders shall be exercised by Shareholders owning more than half of the total share capital.

12.2. Each Shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each Shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of Shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the total share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and Shareholders towards the Company.

14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Auditors.

15.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

15.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2. Subject to and without prejudice to the provisions of Article 6, the general meeting of Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus profit and may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Subject to and without prejudice to the provisions of Article 6, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to Shareholders in accordance with Article 6.3 of these Articles.

VI. General provision

18.1. Notices and communications are made or waived and the circular resolutions of the managers as well as the circular resolutions of the Shareholders are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with meetings of the board of managers may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the circular resolutions of the managers, the resolutions adopted by the board of managers by telephone or video conference and the circular resolutions of the Shareholders, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 138,416,08 (one hundred and thirty-eight thousand four hundred and sixteen Euro and eight Eurocents) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) A Ordinary Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, to EUR 150,916.08 (one hundred and fifty thousand nine hundred and sixteen Euro and eight Eurocents) by way of the issuance of (i) 13,841,328 (thirteen million eight hundred and forty-one thousand three hundred and twenty-eight) new A Ordinary Shares and (ii) 280 (two hundred and eighty) new B Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve and accept the following subscriptions and full payments for the new shares as set out below:

Intervention – Subscription – Payment

1) The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for 13,577,408 (thirteen million five hundred and seventy-seven thousand four hundred and eight) newly issued A Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, and to fully pay them up by a contribution in kind, consisting of a receivable in the amount of EUR 135,774.08 (one hundred and thirty-five thousand seven hundred and seventy-four Euro and eight Eurocents) the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable), which is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by a certificate dated 15 April, 2011 issued by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the Company insofar the valuation is concerned. It results from such certificate that:

“

- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);
- based on generally accepted accountancy principles, the value of the Receivable contributed to the Company is at least EUR 135,774.08 (one hundred and thirty-five thousand seven hundred and seventy-four Euro and eight Eurocents) and no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder.”

2) Julius Baer Fiduciaria SRL, an Italian company having its registered office at 3 Corso Di Porta Nuova, 20121, Milano, Italy and registered with the Camera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura di Milano under number MI-1720124 (Julius Baer), duly represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for 144,025 (one hundred and forty-four thousand twenty-five) newly issued A Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a receivable in the amount of EUR 1,440.25 (one thousand four hundred and forty Euro and twenty-five Eurocents) Julius Baer has against the Company (the Receivable), which is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by a certificate dated 14 April, 2011 issued by the management of Julius Baer and acknowledged and approved by the Company insofar the valuation is concerned. It results from such certificate that:

“

- Julius Baer is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);
- based on generally accepted accountancy principles, the value of the Receivable contributed to the Company is at least EUR 1,440.25 (one thousand four hundred and forty Euro and twenty-five Eurocents) and no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by Julius Baer to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Julius Baer.”

3) Elie Vannier, residing at 21, Chemin du Languedoc, 1007 Lausanne, Switzerland, duly represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for 85,963 (eighty-five thousand nine hundred and sixty-three) newly issued A Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a receivable in the amount of EUR 859.63 (eight hundred and fifty-nine Euro and sixty-three Eurocents), Mr Vannier has against the Company (the Receivable), which is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by a certificate dated 14 April, 2011 issued by Mr. Vannier and acknowledged and approved by the Company insofar the valuation is concerned. It results from such certificate that:

“

- Mr. Vannier is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);
- based on generally accepted accountancy principles, the value of the Receivable contributed to the Company is at least EUR 859.63 (eight hundred and fifty-nine Euro and sixty-three Eurocents) and no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by Mr. Vannier to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Mr. Vannier.”

4) Laurence Cooklin, residing at 53 Marlborough Place, London, NW8 0PS, United Kingdom, duly represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for

(i) 23,753 (twenty-three thousand seven hundred and fifty-three) newly issued A Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a receivable in the amount of EUR 237.53 (two hundred and thirty-seven Euro and fifty-three Eurocents) Mr. Cooklin has against the Company (the Receivable), which is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by a certificate dated 14 April, 2011 issued by Mr. Cooklin and acknowledged and approved by the Company insofar the valuation is concerned. It results from such certificate that:

“

- Mr. Cooklin is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);
- based on generally accepted accountancy principles, the value of the Receivable contributed to the Company is at least EUR 237.53 (two hundred and thirty-seven Euro and fifty-three Eurocents) and no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by Mr. Cooklin to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Mr. Cooklin.”

(ii) 65 (sixty-five) newly issued B Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, and to fully pay them up by a contribution in cash in the amount of EUR 6,500 (six thousand five hundred Euro), out of which EUR 0.65 (sixty-five Eurocents) will be allocated to the nominal share capital account of the Company and the surplus will be allocated to the share premium account of the Company.

5) Nicolas Giroto, residing at Strada Val Salice, 227 7p, 10100 Torino, Italy, duly represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for:

(i) 3,393 (three thousand three hundred and ninety-three) newly issued A Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a receivable in the amount of EUR 33.93 (thirty-three Euro and ninety-three Eurocents) Mr. Giroto has against the Company (the Receivable), which is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by a certificate dated 14 April, 2011 issued by Mr. Giroto and acknowledged and approved by the Company insofar the valuation is concerned. It results from such certificate that:

“

- Mr. Giroto is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);
- based on generally accepted accountancy principles, the value of the Receivable contributed to the Company is at least EUR 33.93 (thirty-three Euro and ninety-three Eurocents) and no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by Mr. Giroto to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Mr. Giroto.”

(ii) 80 (eighty) newly issued B Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, and to fully pay them up by a contribution in cash in the amount of EUR 8,000 (eight thousand Euro), out of which EUR 0.80 (eighty

Eurocents) will be allocated to the nominal share capital account of the Company and the surplus will be allocated to the share premium account of the Company.

6) Aldo de Grandis, residing at via Tana 3, 10023 Chieri, Italy, duly represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for

(i) 3,393 (three thousand three hundred and ninety-three) newly issued A Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a receivable in the amount of EUR 33.93 (thirty-three Euro and ninety-three Eurocents) Mr. de Grandis has against the Company (the Receivable), which is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by a certificate dated 14 April, 2011 issued by Mr. de Grandis and acknowledged and approved by the Company insofar the valuation is concerned. It results from such certificate that:

“

- Mr. de Grandis is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on generally accepted accountancy principles, the value of the Receivable contributed to the Company is at least EUR 33.93 (thirty-three Euro and ninety-three Eurocents) and no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by Mr. de Grandis to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Mr. de Grandis.”

(ii) 32 (thirty-two) newly issued B Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, and to fully pay them up by a contribution in cash in the amount of EUR 3,200 (three thousand two hundred Euro), out of which EUR 0.32 (thirty-two Eurocents) will be allocated to the nominal share capital account of the Company and the surplus will be allocated to the share premium account of the Company;

7) Gianni Moscatelli, residing at via Conte Rossi di Montelera 11/A, 10023 Chieri, Italy, duly represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for 3,393 (three thousand three hundred and ninety-three) newly issued A Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a receivable in the amount of EUR 33.93 (thirty-three Euro and ninety-three Eurocents) Mr. Moscatelli has against the Company (the Receivable), which is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by a certificate dated 14 April, 2011 issued by Mr. Moscatelli and acknowledged and approved by the Company insofar the valuation is concerned. It results from such certificate that:

“

- Mr. Moscatelli is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on generally accepted accountancy principles, the value of the Receivable contributed to the Company is at least EUR 33.93 (thirty-three Euro and ninety-three Eurocents) and no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by Mr. Moscatelli to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Mr. Moscatelli.”

8) Philip Walker, residing at Piazza Bodoni 3, 10123 Torino, Italy, duly represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for 32 (thirty-two) newly issued B Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, and to fully pay them up by a contribution in cash in the amount of EUR 3,200 (three thousand two hundred Euro), out of which EUR 0.32 (thirty-two Eurocents) will be allocated to the nominal share capital account of the Company and the surplus will be allocated to the share premium account of the Company;

9) Sue Elder, residing at Strada Pecetto 213, 10131 Torino, Italy, duly represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for 12 (twelve) newly issued B Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, and to fully pay them up by a contribution in cash in the amount of EUR 1,200 (one thousand two hundred Euro), out of which EUR 0.12 (twelve Eurocents) will be allocated to the nominal share capital account of the Company and the surplus will be allocated to the share premium account of the Company;

10) Simon Yulzari, residing at Via Verdi 8, 10023 Chieri, Italy, duly represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for 8 (eight) newly issued B Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, and to fully pay them up by a contribution in cash in the amount of EUR 800 (eight hundred Euro), out of which EUR 0.08 (eight Eurocents) will be allocated to the nominal share capital account of the Company and the surplus will be allocated to the share premium account of the Company;

11) Vincent Vaugeois, residing at 28 via Cento Croci, 10025 Pino Torinese, Italy, duly represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for 8 (eight) newly issued B Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, and to fully pay them up by a contribution in cash in the amount of EUR 800 (eight hundred Euro), out of which EUR 0.08 (eight Eurocents) will be allocated to the nominal share capital account of the Company and the surplus will be allocated to the share premium account of the Company;

12) Gigliola Pin, residing at Via Garibaldi 83, 27011 Belgioioso (PV), Italy, duly represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for 12 (twelve) newly issued B Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, and to fully pay them up by a contribution in cash in the amount of EUR 1,200 (one thousand two hundred Euro), out of which EUR 0.12 (twelve Eurocents) will be allocated to the nominal share capital account of the Company and the surplus will be allocated to the share premium account of the Company;

13) Antonio Bottaro, residing at Via Pinerolo 72, 20151 Milano, Italy, duly represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for 12 (twelve) newly issued B Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, and to fully pay them up by a contribution in cash in the amount of EUR 1,200 (one thousand two hundred Euro), out of which EUR 0.12 (twelve Eurocents) will be allocated to the nominal share capital account of the Company and the surplus will be allocated to the share premium account of the Company;

14) Alessandro Maggio, residing at via Delle Scuole 8, 10190 Gassino Torinese, Italy, duly represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for 8 (eight) newly issued B Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, and to fully pay them up by a contribution in cash in the amount of EUR 800 (eight hundred Euro), out of which EUR 0.08 (eight Eurocents) will be allocated to the nominal share capital account of the Company and the surplus will be allocated to the share premium account of the Company;

15) Sabrina Bosia, residing at Largo Francia 113, 10138 Torino, Italy, duly represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for 1 (one) newly issued B Ordinary Share, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent), and to fully pay it up by a contribution in cash in the amount of EUR 100 (one hundred Euro), out of which EUR 0.01 (one Eurocent) will be allocated to the nominal share capital account of the Company and the surplus will be allocated to the share premium account of the Company;

16) Andrea Zumpano, residing at Via Borgnini 3, 14100 Asti, Italy, duly represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for 1 (one) newly issued B Ordinary Share, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent), and to fully pay it up by a contribution in cash in the amount of EUR 100 (one hundred Euro), out of which EUR 0.01 (one Eurocent) will be allocated to the nominal share capital account of the Company and the surplus will be allocated to the share premium account of the Company;

17) Eva Mendoza, residing at Via Giuseppe Barbaroux 6, 10138 Torino, Italy, duly represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for 1 (one) newly issued B Ordinary Share, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent), and to fully pay it up by a contribution in cash in the amount of EUR 100 (one hundred Euro), out of which EUR 0.01 (one Eurocent) will be allocated to the nominal share capital account of the Company and the surplus will be allocated to the share premium account of the Company;

18) Christian di Pilato, residing at Via Matteucci 20/3, 50127 Firenze, Italy, duly represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for 1 (one) newly issued B Ordinary Share, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent), and to fully pay it up by a contribution in cash in the amount of EUR 100 (one hundred Euro), out of which EUR 0.01 (one Eurocent) will be allocated to the nominal share capital account of the Company and the surplus will be allocated to the share premium account of the Company;

19) Nicola Scopece, residing at Via Porta Reno 37, 44100 Ferrara, Italy, duly represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for 1 (one) newly issued B Ordinary Share, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent), and to fully pay it up by a contribution in cash in the amount of EUR 100 (one hundred Euro), out of which EUR 0.01 (one Eurocent) will be allocated to the nominal share capital account of the Company and the surplus will be allocated to the share premium account of the Company;

20) Piergiorgio Sossela, residing at Viale F.lli Bandiera 9, 31100 Treviso (TV), Italy, duly represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for 1 (one) newly issued B Ordinary Share, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent), and to fully pay it up by a contribution in cash in the amount of EUR 100 (one hundred Euro), out of which EUR 0.01 (one Eurocent) will be allocated to the nominal share capital account of the Company and the surplus will be allocated to the share premium account of the Company;

21) Matteo Piselli, residing at Via San Francesco da Paola 41, 10123 Torino, Italy, duly represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for 1 (one) newly issued B Ordinary Share, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent), and to fully pay it up by a contribution in cash in the amount of EUR 100 (one hundred Euro), out of which EUR 0.01 (one Eurocent) will be allocated to the nominal share capital account of the Company and the surplus will be allocated to the share premium account of the Company;

22) Roberta Occorso, residing at Corso Principe Oddone 12, Torino, Italy, duly represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for 1 (one) newly issued B Ordinary Share, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent), and to fully pay it up by a contribution in cash in the amount of EUR 100 (one hundred Euro), out of which EUR 0.01 (one Eurocent) will be allocated to the nominal share capital account of the Company and the surplus will be allocated to the share premium account of the Company;

23) Maria Grazia Perdomo, residing at Vicolo Goito 6, 14023 Cocconato d'Asti, Italy, duly represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for 1 (one) newly issued B Ordinary Share, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent), and to fully pay it up by a contribution in cash in the amount of EUR 100 (one hundred Euro), out of which EUR 0.01 (one Eurocent) will be allocated to the nominal share capital account of the Company and the surplus will be allocated to the share premium account of the Company;

24) Guisepe Santoro, residing at Via Fiume Verdura, 1, 92100 Agrigento (AG), Italy, duly represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for 1 (one) newly issued B Ordinary Share, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent), and to fully pay it up by a contribution in cash in the amount of EUR 100 (one hundred Euro), out of which EUR 0.01 (one Eurocent) will be allocated to the nominal share capital account of the Company and the surplus will be allocated to the share premium account of the Company;

25) Ugo Tomassini, residing at Via Marciano, 14/b, 67062 Magliano de'Marsi (AQ), Italy, duly represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for 1 (one) newly issued B Ordinary Share, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent), and to fully pay it up by a contribution in cash in the amount of EUR 100 (one hundred Euro), out of which EUR 0.01 (one Eurocent) will be allocated to the nominal share capital account of the Company and the surplus will be allocated to the share premium account of the Company

The above certificates in respect of the contributions in kind listed under items 1) to 7), after having been signed *ne varietur* by the proxyholder(s) of the appearing parties and the notary will remain attached to the deed for the purposes of registration.

The aggregate amount of EUR 28,000 (twenty-eight thousand Euro) in respect of the contributions in cash is forthwith at the disposal of the Company, which has been evidenced to the undersigned notary by a bank certificate.

The Sole Shareholder and the new subscribers listed above are hereinafter together referred to as the Shareholders and resolve to take unanimously the following resolutions:

Seventh resolution

As a consequence of the share capital increase, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company’s corporate capital is set at one hundred and fifty thousand nine hundred and sixteen Euro and eight Eurocents (EUR 150,916,08) represented by (i) fifteen million ninety-one thousand three hundred and twenty-eight (15,091,328) A ordinary shares with a par value of one Eurocent (EUR 0.01) each (the A Ordinary Shares) and (ii) two hundred and -eighty (280) B ordinary shares with a par value of one Eurocent (EUR 0.01) each (the B Ordinary Shares) (individually and irrespective of class, each a Share and together, irrespective of class, the Shares), all subscribed and fully paid-up.”

Eighth resolution

The Shareholders resolve to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed, in the name and on behalf of the Company, with the registration of the reduction of the nominal value of the shares, the creation of the classes of shares and the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros (1,800.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representatives of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de OCM Luxembourg Stilo Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.455 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2289 du 26 octobre 2010,

A COMPARU:

OCM Luxembourg POF IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.748 (l'Associé Unique),

représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de EUR 1 (un euro) à EUR 0,01 (un centime d'euro) et prise d'acte qu'en conséquence, le capital social actuellement fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune;

2. Proposition de créer différentes catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales ordinaires A (les Parts Sociales Ordinaires A) et les parts sociales ordinaires B (les Parts Sociales Ordinaires B), ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune;

3. Décision de convertir les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales existantes de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune en 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) Parts Sociales Ordinaires A de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune;

4. Refonte complète des statuts de la Société (les Statuts) (sans aucune modification de la clause de l'objet social);

5. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 138.416,08 (cent trente-huit mille quatre cent seize euros et huit centimes d'euro) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) Parts Sociales Ordinaires A ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune à EUR 150.916,08 (cent cinquante mille neuf cent seize euros et huit centimes d'euro), par l'émission de (i) 13.841.328 (treize millions huit cent quarante et un mille trois cent huit) nouvelles Parts Sociales Ordinaires A et (ii) 280 (deux cent quatre-vingt) nouvelles Parts Sociales Ordinaires B d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune;

6. Souscription et libération de l'augmentation du capital social;

7. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social;

8. Modification des livres et registres de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la réduction de la valeur nominale des parts sociales, de la création de catégories de parts sociales et des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

9. Divers.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de EUR 1 (un euro) à EUR 0,01 (un centime d'euro) et prend acte qu'en conséquence, le capital social actuellement fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est désormais représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer différentes catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales ordinaires A (les Parts Ordinaires A) et les parts sociales ordinaires B (les Parts Ordinaires B), ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune, qui auront les droits et caractéristiques définis dans la mise à jour des Statuts à la quatrième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales existantes de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune en 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) Parts Ordinaires A de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de la refonte complète des Statuts de la Société, sans aucune modification de la clause de l'objet social, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination OCM Luxembourg Stilo Investment S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant d'emprunts à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et obligations de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans en avoir reçu l'autorisation.

3.3 La Société peut employer toutes techniques et instruments en vue d'une gestion efficace de ses investissements et pour se protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts ordinaires A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (les Parts Ordinaires A) et zéro (0) parts sociales ordinaires B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (les Parts Ordinaires B) (individuellement, sans tenir compte de leur catégorie, définie comme une Part et collectivement, sans tenir compte de leur catégorie, définies comme les Parts), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Les détenteurs de Parts Ordinaires A seront renseignés comme les Associés Ordinaires A.

5.3 Les détenteurs de Parts Ordinaires B seront renseignés comme les Associés Ordinaires B et, ensemble avec les Associés A, les Associés.

5.4. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Les principes sous-jacents aux dispositions de cet Article 6 sont les suivants et l'Article 6 doit être interprété en conformité avec ces principes:

- Les Parts Ordinaires A ainsi qu'une partie des CPECs font partie d'un strip d'Instruments d'Associés.

- Les Parts Ordinaires B sont des parts d'incitation et ouvrent droit à une partie des revenus et distributions.

6.1. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2. Les parts sociales sont uniquement cessibles en accord avec les termes de tout pacte qui peut être signé entre la Société et les Associés tel que modifié, suppléé, adhéré ou refondu à tout moment (le Pacte d'Investissement).

6.3. Pour un Retour sur Capital, les Surplus d'Actifs seront appliqués comme suit:

6.3.1. Premièrement, les Associés Ordinaires B recevront (et la répartition entre eux se fera au pro rata de Parts Ordinaires B détenues par eux) un montant égal au Retour B;

6.3.2. Deuxièmement, les Associés Ordinaires A recevront (et la répartition entre eux se fera au pro rata de Parts Ordinaires A détenues par eux) le reliquat du Surplus d'Actifs.

6.4. Lorsqu'un Retour sur Capital prendra la forme d'un rachat d'actions propres:

6.4.1. Le Montant total des Parts Ordinaires A à racheter sera déterminé par la Société sur base du montant du Retour sur Capital adéquat et la valeur de la Société après le Retour sur Capital en question et impliquera le rachat des Parts Ordinaires A entre les Associés Ordinaires A pro rata au nombre de Parts Ordinaires A détenues par eux; et

6.4.2. La Société ne sera pas obligée de racheter les Parts Ordinaires B.

6.5. Quelles que soient les circonstances dans lesquelles l'Investisseur Oaktree vend des Parts Ordinaires A invoquant l'exercice d'un droit de cession conjointe ou d'un droit de sortie forcée dans le cadre du Pacte d'Investissement, la contrepartie pour cette vente de Parts Ordinaires A (et le cas échéant de Parts Ordinaires B) sera divisée entre les Associés Ordinaires A (et le cas échéant entre les Associés Ordinaires B) comme si les montants étaient des Surplus d'Actifs distribués conformément à l'Article 6.3 sur le rachat des parts.

6.6. Dans les cas où les Associés Ordinaires B recevraient une partie de la contrepartie pour la vente sur base de l'Article 6.5, les Associés Ordinaires A feront en sorte que soit acheté un nombre de Parts Ordinaires B (i) égal au nombre d'actions qui devraient être rachetées si le paiement de la contrepartie était une distribution sur un Retour sur Capital par rachat de parts conformément à l'Article 6.4. ci-dessus et (ii) sur le produit autrement payé pour les Parts Ordinaires A. La contrepartie sera divisée entre les Associés Ordinaires B pro rata au nombre de Parts Ordinaires B détenues par eux et le coût sera supporté par les Associés Ordinaires A pro rata au nombre de Parts Ordinaires A transférées par eux. Aucun transfert de Parts Ordinaires A ne sera enregistré à moins que et à partir du moment où un achat de Parts Ordinaires B a été fait, lorsque nécessaire, en accord avec cet Article 6.6.

6.7. A chaque rachat ou vente de Parts Ordinaires B conformément aux Articles 6.3 ou 6.6, ces parts seront automatiquement annulées.

6.8. Lorsque des Parts Ordinaires A sont vendues hors du cadre d'un transfert autorisé par les termes du Pacte d'Investissement, ces Statuts seront modifiés de sorte que (i) que les Parts Ordinaires A transférées soient requalifiées comme une nouvelle catégorie de parts sociales, (ii), les distributions et produits reçus au titre de ces parts sociales après leur transfert ne soient pas pris en compte pour déterminer les droits liés aux Parts Ordinaires B, et (iii) les parts sociales transférées ne supporteront pas le coût des Parts Ordinaires B après coup. Par l'adoption des Statuts, les Associés décident de modifier les Statuts pour appliquer les modifications citées à cet article 6.8 sous réserve de la condition suspensive de la cession de Parts Ordinaires A par les Associés Ordinaires A à un tiers hors du cadre d'un transfert autorisé selon les termes du Pacte d'Investissement. Les Associés donne par le présente acte pouvoir au conseil de gérance

de constater la réalisation de la condition suspensive ci-dessus en présence d'un notaire luxembourgeois et de modifier les Statuts en conséquence et, d'exécuter toutes les actions nécessaires ou utiles pour l'application des modifications de ces Statuts citées à cet article 6.8.

6.9. Les Distributions par la Société autres que celles incluses dans la définition de Retour sur Capital seront réparties entre les Associés Ordinaires A, au pro rata du nombre de Parts Ordinaires A détenues par eux.

6.10. Dans la mesure où un Investisseur Oaktree détient des Parts Ordinaires B, de telles Parts Ordinaires B seront ignorées pour les besoins de cet Article 6 de sorte que ces parts sociales ne donneront droit à aucune distribution et ne seront pas considérées comme émises (y compris pour les besoins des définitions à l'Article 6.17) dans la détermination des distributions et/ ou revenus que les autres détenteurs des Parts Ordinaires B recevront. En tout état de cause, rien dans cet Article n'affectera les droits de vote attachés à de telles Parts Ordinaires B qui seront exerçables par l'Investisseur Oaktree.

6.11. Tous les investissements d'un Investisseur Oaktree que celui-ci détermine comme étant de la nature d'un relais financier ou d'un prêt et qui est remboursé dans les 18 mois d'avance ne seront pas pris en considération aux fins de cet Article 6.

6.12. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil et si la cession a été faite en conformité avec le Pacte d'Investissement. Pour toute autre question, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.13. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

6.14. La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales en conformité avec le Pacte d'Investissement et dans les limites prévues par la Loi.

6.15. Aux fins de cet Article 6, les mots et expressions suivants auront la signification suivante:

Retour B pour chaque Part Sociale B signifiera un montant égal à:

- (i) si les Surplus d'Actifs sont inférieurs à 40.000.000 EUR: aucun retour B ne sera distribué;
- (ii) si les Surplus d'Actifs se situent entre 40.000.000 EUR et 70.000.000 EUR (inclus): 0,013636% des Surplus d'Actifs;
- (iii) si les Surplus d'Actifs se situent entre 70.000.001 EUR et 115.000.000 EUR: un pourcentage du Surplus d'Actifs où ce pourcentage se situe entre 0,013636% et 0,025% et sera calculé comme suit:
 $0,013636\% + ((\text{Surplus d'Actifs} - 70.000.000) \times (0,025/40.000.000))\%$;

(iv) si le Surplus d'Actifs est supérieur à 115.000.000 EUR: 0,025% du Surplus d'Actifs.

étant entendu que le montant ci-dessus obtenu sera réduit par tout montant de Retour B déjà distribué à cette Part Sociale B.

CPECs signifiera Certificat d'Actions Préférentiels Convertibles émis par la société;

Événement de Sortie signifiera le Retour sur Capital ou vente de Parts Ordinaires A pour lesquelles les dispositions des Articles 6.3. ou 6.5 s'appliquent;

Investisseur Oaktree signifiera OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l. ou toute personne désignée par OAKTREE CAPITAL MANAGEMENT, L.P. qui est Associé Ordinaire A;

Retour sur Capital signifiera la distribution d'actifs de la Société à l'occasion d'une liquidation, réduction de capital, du remboursement ou du rachat de parts sociales ou autre mécanisme de la Société pour distribuer des actifs à ses associés conformément à la loi en vigueur (autre que le paiement d'un dividende) résultant de la cession de tout ou partie de la Cible et le paiement d'un dividende lorsque le dividende se rapporte au produit de la cession de tout ou partie de la Cible;

Surplus d'Actifs signifiera tous les actifs de la Société disponibles à la distribution à ses Associés pour leurs Parts Sociales et les CPECs sur le Retour sur Capital en question ou lors d'une distribution préalable à ses Associés pour leurs Parts Sociales et CPECs à la suite d'un Retour sur Capital précédent;

Cible signifiera Condipel S.p.A., une société constituée et régie par les lois d'Italie, dont le siège social se situe au Cocconato (AT), Strada Bauchieri, 1, numéro fiscal et numéro d'immatriculation déposés au Registre de Commerce d'Asti 01310670052 et tous ses successeurs légaux.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution des Associés qui fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement Associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tout pouvoir pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si adoptées en réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi ou ces Statuts à l'assemblée générale des Associés sont exercés par les Associés détenant plus de la moitié du capital social total.

12.2. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout Associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des Associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'Associés n'excède pas vingt-cinq, les décisions des Associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque Associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les Associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et Associés envers la Société.

14.3. Chaque Associé peut consulter l'inventaire et le bilan susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2. Sous réserve de et sans préjudice des dispositions de l'Article 6, l'assemblée générale des Associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde du bénéfice et pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Sous réserve de et sans préjudice des dispositions de l'Article 6, des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de(s) l'Associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué aux Associés conformément à l'Article 6.3 de ces Statuts.

VI. Disposition générale

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires de gérants ou les résolutions circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants prises par téléphone ou vidéo conférence et des résolutions circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve de dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 138.416,08 (cent trente-huit mille quatre cent seize euros et huit centimes d'euro) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) Parts Sociales Ordinaires A ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune à EUR 150.916,08 (cent cinquante mille neuf cent seize euros et huit centimes d'euro), par l'émission de (i) 13.841.328 (treize millions huit cent quarante et un mille trois cent huit) nouvelles Parts Sociales Ordinaires A et (ii) 280 (deux cent quatre-vingts) nouvelles Parts Sociales Ordinaires B d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver et d'accepter les souscriptions suivantes et libérations intégrales des nouvelles parts sociales comme indiqué ci-dessous:

Souscription - Libération

1) L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 13.577.408 (treize millions cinq cent soixante-dix-sept mille quatre cent huit) Parts Ordinaires A nouvellement émises ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant de EUR 135.774,08 (cent trente-cinq mille sept cent soixante-quatorze euros et huit centimes d'euro) que l'Associé Unique a envers la Société (la Créance), qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée par un certificat daté du 15 avril 2011 émis par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la Société en ce qui concerne la valeur. Il ressort de ce certificat que:

«

- l'Associé Unique est le propriétaire de la Créance, il est le seul titulaire autorisé à détenir la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine et sera liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction;

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance apportée à la Société s'élève au moins à EUR 135.774,08 (cent trente-cinq mille sept cent soixante-quatorze euros et huit centimes d'euro) et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique."

2) Julius Baer Fiduciaria SRL, une société de droit italien, ayant son siège social au 3 Corso Di Porta Nuova, 20121 Milan, Italie, immatriculée auprès de la Camera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura di Milano sous le numéro MI-1720124, (Julius Baer), dûment représentée par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 144.025 (cent quarante-quatre mille vingt-cinq) Parts Ordinaires A nouvellement émises, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant de EUR 1.440,25 (mille quatre cent quarante euros et vingt-cinq centimes d'euro) que Julius Baer a envers la Société (la Créance), qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée par un certificat daté du 14 avril 2011 émis par la gérance de Julius Baer et reconnu et approuvé par la Société en ce qui concerne la valeur. Il ressort de ce certificat que:

«

- Julius Baer est le propriétaire de la Créance, il est le seul titulaire autorisé à détenir la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine et sera liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction;

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance apportée à la Société s'élève au moins à EUR 1.440,25 (mille quatre cent quarante euros et vingt-cinq centimes d'euro) et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par Julius Baer à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Julius Baer."

3) Elie Vannier, domicilié au 21, Chemin du Languedoc, 1007 Lausanne, Suisse, dûment représenté par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 85.963 (quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-trois) Parts Ordinaires A nouvellement émises ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant de EUR 859,63 (huit cent cinquante-neuf euros et soixante-trois centimes d'euro) que Monsieur Vannier a envers la Société (la Créance), qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée par un certificat daté du 14 avril 2011 émis par Monsieur Vannier et reconnu et approuvé par la Société en ce qui concerne la valeur. Il ressort de ce certificat que:

«

- Monsieur Vannier est le propriétaire de la Créance, il est le seul titulaire autorisé à détenir la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine et sera liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction;

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance apportée à la Société s'élève au moins à EUR 859,63 (huit cent cinquante-neuf euros et soixante-trois centimes d'euro) et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par Monsieur Vannier à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Monsieur Vannier."

4) Laurence Cooklin, domicilié au 53 Marlborough Place, Londres NW8 0PS, Royaume-Uni, dûment représentée par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 23,753 (vingt-trois mille sept cent cinquante-trois) Parts Ordinaires A nouvellement émises ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant de EUR 237,53 (deux cent trente-sept euros et cinquante-trois centimes d'euro) que M. Cooklin a envers la Société (la Créance), qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée par un certificat daté du 14 avril 2011 émis par M. Cooklin et reconnu et approuvé par la Société en ce qui concerne la valeur. Il ressort de ce certificat que:

«

- M. Cooklin est propriétaire de la Créance, elle est le seul titulaire autorisé à détenir la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine et sera liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction;

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance apportée à la Société s'élève au moins à EUR 237,53 (deux cent trente-sept euros et cinquante-trois centimes d'euro) et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par M. Cooklin à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par M. Cooklin."

(ii) 65 (soixante-cinq) Parts Ordinaires B nouvellement émises, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 6.500 (six mille cinq cents euros), dont EUR 0,65 (soixante-cinq centimes d'euro) seront affectés au compte de capital social nominal et le surplus sera affecté au compte de prime d'émission de la Société;

5) Nicolas Giroto, domicilié à Strada Val Salice, 227 7p, 10100 Turin, Italie, dûment représenté par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à

(i) 3.393 (trois mille trois cent quatre-vingt-treize) Parts Ordinaires A nouvellement émises ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant de EUR 33,93 (trente-trois euros et quatre-vingt-treize centimes d'euro) que Monsieur Giroto a envers la Société (la Créance), qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée par un certificat daté du 14 avril 2011 émis par Monsieur Giroto et reconnu et approuvé par la Société en ce qui concerne la valeur. Il ressort de ce certificat que:

«

- Monsieur Giroto est le propriétaire de la Créance, il est le seul titulaire autorisé à détenir la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine et sera liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction;

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance apportée à la Société s'élève au moins à EUR 33,93 (trente-trois euros et quatre-vingt-treize centimes d'euro) et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par Monsieur Giroto à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Monsieur Giroto.»

(ii) 80 (quatre-vingt) Parts Ordinaires B nouvellement émises, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 8.000 (huit mille euros), dont EUR 0,80 (quatre-vingts centimes d'euro) seront affectés au compte de capital social nominal et le surplus sera affecté au compte de prime d'émission de la Société;

6) Aldo de Grandis, domicilié à via Tana 3, 10023 Chieri, Italie, dûment représenté par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à

(i) 3.393 (trois mille trois cent quatre-vingt-treize) Parts Ordinaires A nouvellement émises ayant une valeur de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant de EUR 33,93 (trente-trois euros et quatre-vingt-treize centimes d'euro) que Monsieur de Grandis a envers la Société (la Créance), qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée par un certificat daté du 14 avril 2011 émis par Monsieur de Grandis et reconnu et approuvé par la Société en ce qui concerne la valeur. Il ressort de ce certificat que:

«

- Monsieur de Grandis est le propriétaire de la Créance, il est le seul titulaire autorisé à détenir la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine et sera liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction;

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance apportée à la Société s'élève au moins à EUR 33,93 (trente-trois euros et quatre-vingt-treize centimes d'euro) et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par Monsieur de Grandis à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Monsieur de Grandis.»

(ii) 32 (trente-deux) Parts Ordinaires B nouvellement émises, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 3.200 (trois mille deux cents euros), dont EUR 0,32 (trente-deux centimes d'euro) seront affectés au compte de capital social nominal et le surplus sera affecté au compte de prime d'émission de la Société;

7) Gianni Moscatelli, domicilié à via Conte Rossi di Montelera 11/A, 10023 Chieri, Italie, dûment représenté par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 3.393 (trois mille trois cent quatre-vingt-treize) Parts Ordinaires A nouvellement émises ayant une valeur de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant de EUR 33,93 (trente-trois euros et quatre-vingt-treize centimes d'euro) que Monsieur Moscatelli a envers la Société (la Créance), qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée par un certificat daté du 14 avril 2011 émis par Monsieur Moscatelli et reconnu et approuvé par la Société en ce qui concerne la valeur. Il ressort de ce certificat que:

«

- Monsieur Moscatelli est le propriétaire de la Créance, il est le seul titulaire autorisé à détenir la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine et sera liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction;

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance apportée à la Société s'élève au moins à EUR 33,93 (trente-trois euros et quatre-vingt-treize centimes d'euro) et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par Monsieur Moscatelli à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Monsieur Moscatelli.»

8) Philip Walker, domicilié à 3, Piazza Bodoni, 10123 Turin, Italie, dûment représenté par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 32 (trentedeux) Parts Ordinaires B nouvellement émises, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 3.200 (trois mille deux cents euros), dont EUR 0,32 (trente-deux centimes d'euro) seront affectés au compte de capital social nominal et le surplus sera affecté au compte de prime d'émission de la Société;

9) Sue Elder, domiciliée à Strada Pecetto 213, 10131 Torino, Italie, dûment représentée par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 12 (douze) Parts Ordinaires B nouvellement émises, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 1.200 (mille deux cents euros), dont EUR 0,12 (douze centimes d'euro) seront affectés au compte de capital social nominal et le surplus sera affecté au compte de prime d'émission de la Société;

10) Simon Yulzari, domicilié à Via Verdi 8, 10023 Chieri, Italie, dûment représenté par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 8 (huit) Parts Ordinaires B nouvellement émises, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 800 (huit cents euros), dont EUR 0,08 (huit centimes d'euro) seront affectés au compte de capital social nominal et le surplus sera affecté au compte de prime d'émission de la Société;

11) Vincent Vaugeois, domicilié au 28 via Cento Croci, 10025 Pino Torinese, Italie, dûment représenté par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 8 (huit) Parts Ordinaires B nouvellement émises, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 800 (huit cents euros), dont EUR 0,08 (huit centimes d'euro) seront affectés au compte de capital social nominal et le surplus sera affecté au compte de prime d'émission de la Société;

12) Gigliola Pin, domiciliée à Via Garibaldi 83, 27011 Belgioioso (PV) Italie, dûment représentée par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 12 (douze) Parts Ordinaires B nouvellement émises, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 1.200 (mille deux cents euros), dont EUR 0,12 (douze centimes d'euro) seront affectés au compte de capital social nominal et le surplus sera affecté au compte de prime d'émission de la Société;

13) Antonio Bottaro, domicilié à Via Pinerolo 72, 20151 Milan, Italie, dûment représenté par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 12 (douze) Parts Ordinaires B nouvellement émises, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 1.200 (mille deux cents euros), dont EUR 0,12 (douze centimes d'euro) seront affectés au compte de capital social nominal et le surplus sera affecté au compte de prime d'émission de la Société;

14) Alessandro Maggio, domicilié à via Delle Scuole 8, 10190 Gassino Torinese, Italie, dûment représenté par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 8 (huit) Parts Ordinaires B nouvellement émises, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 800 (huit cents euros), dont EUR 0,08 (huit centimes d'euro) seront affectés au compte de capital social nominal et le surplus sera affecté au compte de prime d'émission de la Société;

15) Sabrina Bosia, domiciliée à Largo Francia 113, 10138 Turin, Italie, dûment représentée par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 1 (une) Part Ordinaire B nouvellement émise, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) et la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 100 (cent euros), dont EUR 0,01 (un centime d'euro) sera affecté au compte de capital social nominal et le surplus sera affecté au compte de prime d'émission de la Société;

16) Andrea Zumpano, domicilié à Via Borgnini 3, 14100 Asti, Italie, dûment représenté par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 1 (une) Part Ordinaire B nouvellement émise, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) et la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un EUR 100 (cent euros), dont EUR 0,01 (un centime d'euro) sera affecté au compte de capital social nominal et le surplus sera affecté au compte de prime d'émission de la Société;

17) Eva Mendoza, domiciliée à Via Giuseppe Barbaroux 6, 10138 Turin, Italie, dûment représentée par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 1 (une) Part Ordinaire B nouvellement émise, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) et la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 100 (cent euros), dont EUR 0,01 (un centime d'euro) sera affecté au compte de capital social nominal et le surplus sera affecté au compte de prime d'émission de la Société;

18) Christian di Pilato, domicilié à Via Matteucci 20/3, 50127 Florence, Italie, dûment représenté par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 1 (une) Part Ordinaire B nouvellement émise, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) et la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 100 (cent euros), dont EUR 0,01 (un centime d'euro) sera affecté au compte de capital social nominal et le surplus sera affecté au compte de prime d'émission de la Société;

19) Nicola Scopece, domicilié à Via Porta Reno 37, 44100 Ferrare, Italie, dûment représenté par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 1 (une) Part Ordinaire B nouvellement émise, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) et la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 100 (cent euros), dont EUR 0,01 (un centime d'euro) sera affecté au compte de capital social nominal et le surplus sera affecté au compte de prime d'émission de la Société;

20) Piergiorgio Sossela, domicilié à Viale F.lli Bandiera 9, 31100 Trévis, Italie, dûment représenté par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 1 (une) Part Ordinaire B nouvellement émise, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) et la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 100 (cent euros), dont EUR 0,01 (un centime d'euro) sera affecté au compte de capital social nominal et le surplus sera affecté au compte de prime d'émission de la Société;

21) Matteo Piselli, domicilié à Via San Francesco da Paola 41, 10123 Turin, Italie, dûment représenté par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 1 (une) Part Ordinaire B nouvellement émise, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) et la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 100 (cent euros), dont EUR 0,01 (un centime d'euro) sera affecté au compte de capital social nominal et le surplus sera affecté au compte de prime d'émission de la Société;

22) Roberta Occorso, domiciliée à Corso Principe Oddone 12, Turin, Italie, dûment représentée par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 1 (une) Part Ordinaire B nouvellement émise, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) et la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 100 (cent euros), dont EUR 0,01 (un centime d'euro) sera affecté au compte de capital social nominal et le surplus sera affecté au compte de prime d'émission de la Société;

23) Maria Grazia Perdomo, domiciliée à Vicolo Goito 6, 14023 Cocconato d'Asti, Italie, dûment représentée par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare sou-

scrire à 1 (une) Part Ordinaire B nouvellement émise, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) et la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 100 (cent euros), dont EUR 0,01 (un centime d'euro) sera affecté au compte de capital social nominal et le surplus sera affecté au compte de prime d'émission de la Société;

24) Giuseppe Santoro, domicilié à Via Fiume Verdura, 1, 92100 Agrigente (AG), Italie, dûment représenté par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 1 (une) Part Sociale Ordinaire B nouvellement émise, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) et la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 100 (cent euros), dont EUR 0,01 (un centime d'euro) sera affecté au compte de capital social nominal et le surplus sera affecté au compte de prime d'émission de la Société; et

25) Ugo Tomassini, domicilié à Via Marciano, 14/b, 67062 Magliano de' Marsi (AQ), Italie, dûment représenté par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 1 (une) Part Sociale Ordinaire B nouvellement émise, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) et la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 100 (cent euros), dont EUR 0,01 (un centime d'euro) sera affecté au compte de capital social nominal et le surplus sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Les certificats ci-dessus concernant les apports en nature listés aux points 1) à 7), après signature "ne varietur" par le (s) mandataire(s) des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le montant total de EUR 28.000 (vingt-huit mille euros) concernant les apports en numéraire est immédiatement à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

L'Associé Unique et les nouveaux souscripteurs mentionnés ci-dessus sont ci-après désignés ensemble comme les Associés et décident de prendre à l'unanimité les décisions suivantes:

Septième résolution

En conséquence de l'augmentation du capital social, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante mille neuf cent seize euros et huit centimes d'euro (EUR 150.916,08) représenté par (i) quinze millions quatre-vingt-onze mille trois cent vingt-huit (15.091.328) parts sociales ordinaires A d'une valeur d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Ordinaires A) et (ii) deux cent quatre-vingts (280) parts sociales ordinaires B d'une valeur d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Ordinaires B) (individuellement et sans tenir compte de leur catégorie, une Part et ensemble, sans tenir compte de leur catégorie, les Parts), toutes souscrites et entièrement libérées.»

Huitième résolution

Les Associés décident de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la réduction de la valeur nominale des parts sociales, de la création des catégories de parts sociales et des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ mille huit cents Euros (1.800.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes précitées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Le document ayant été lu aux représentants des parties comparantes, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2011. Relation: LAC/2011/18479. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011154583/1233.

(110180126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Rodange Première S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-4832 Rodange, 432, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 85.340.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011157790/10.

(110183312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Riviera Homes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 115.169.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011157788/12.

(110183016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Rominvestments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 129.597.

Suivant lettre recommandée du 7 novembre 2011, Mc Gaw Law Office, 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
- a dénoncé, avec effet immédiat, le siège social de la société ROMINVESTMENTS S.A. Société Anonyme, RCS Lu-
xembourg B 129 597, avec siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Signature

L'Agent domiciliaire

Référence de publication: 2011157791/12.

(110183743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

RPFI Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 74.146.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157794/10.

(110183425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Segovia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 119.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157798/10.

(110183009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Segovia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 119.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157799/10.

(110183010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Segovia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 119.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157802/10.

(110183754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Sensata Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 114.569.

Je soussignée Ailbhe Jennings, membre du Conseil d'administration de la société Sensata Management Company S.A.,
déclare sur l'honneur avoir comme adresse professionnelle: 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Ailbhe Jennings.

Référence de publication: 2011157804/10.

(110183089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Seton House International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 66.466.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157806/10.

(110183784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Silent Meteor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 152.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011157807/11.

(110182995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Statuto Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 113.030.

Par la présente, nous vous informons que le domicile de la Société, situé au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est dénoncé avec effet au 8 novembre 2011.

Le contrat de domiciliation existant entre Vistra (Luxembourg) S.à r.l. et la Société a été résilié à la même date.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Alan Botfield / Ivo Hemelraad

Référence de publication: 2011157813/13.

(110183591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Tosseng S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5443 Rolling, 26, rue d'Assel.

R.C.S. Luxembourg B 45.881.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011157871/9.

(110183072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Sirona Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.373.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 18 novembre 2011

Les Actionnaires ont constaté et accepté la démission de Monsieur Michel RAFFOUL en tant qu'Administrateur B de la Société à partir de la date de l'Assemblée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011157809/11.

(110183602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Société Civile Immobilière Ady Reding et Fils, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 26, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg E 2.383.

Modification de l'adresse de l'associé Monsieur REDING Carlo, demeurant à 5, rue d'Amsterdam L-1126 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 15 novembre 2011 a pris les décisions suivantes:

- Démission du gérant Monsieur Marc Reding, architecte, né à Luxembourg, le 14 septembre 1957, demeurant à L-1927 Luxembourg, 10, rue Lemire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011157810/14.

(110183091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

C.J.K. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 124.655.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement n° 384/2011 rendu en date du 9 novembre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société:

- C.J.K. S.à.r.l., avec siège à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss, inscrite au RCS sous le numéro B 124655.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur le juge Jean-Claude WIRTH de Diekirch et liquidateur Maître Sonia DE SOUSA, avocat, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Sonia DE SOUSA
Le liquidateur / Avocat

Référence de publication: 2011157934/17.

(110183081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Statuto Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 95.326.

Par la présente, nous vous informons que le domicile de la Société, situé au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est dénoncé avec effet au 8 novembre 2011.

Le contrat de domiciliation existant entre Vistra (Luxembourg) S.à r.l. et la Société a été résilié à la même date.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Alan Botfield / Ivo Hemelraad

Référence de publication: 2011157814/13.

(110183590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Stonehage Corporate Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.651.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157816/10.

(110183803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

SA Contraste Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.569.

Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale tenue au siège social le 1^{er} juin 2011

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Le mandat du Reviseur d'Entreprises arrivant à son terme, l'Assemblée Générale décide de renouveler la société FIDEWA Audit S.A., société immatriculée au registre de commerce sous le numéro B-155324, domiciliée 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg représentée par Monsieur Raphaël Loschetter à la date de ce jour pour une durée d'un an. Le mandat ainsi donné se terminera lors de l'assemblée générale de 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011157817/14.

(110183326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Novartis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.575.023.700,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.925.

Extrait rectificatif concernant la publication du 25/10/2011

Un extrait référencé sous le numéro L110169609 a été déposé le 25 octobre 2011 en vue de la publication au Mémorial de l'élection du nouveau Gérant A de la Société.

Cet extrait est rectifié comme suit:

Le nom du nouveau Gérant A de la Société est Uwe Boesl et non Uwe Boesel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Novartis Investments S.à r.l.
Jürg Schmid
Gérant A

Référence de publication: 2011157995/17.

(110183341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Sabayon Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 135.319.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
SABAYON FINANCIÈRE S.A.

Référence de publication: 2011157818/11.

(110183202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Saekacoatings, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 39.649.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschriften.

Référence de publication: 2011157819/11.

(110183296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Sagas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 93.673.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011157820/10.

(110183007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Sapned S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011157823/10.

(110183626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Sate S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.259.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SATE S.A., SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011157824/12.

(110182882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

SCEM Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 29.883.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011157825/12.

(110183466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Serafin S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 112.791.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SERAFIN S.A.-SPF

Signature

Référence de publication: 2011157828/11.

(110183759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

SFPC S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 130.397.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 16 septembre 2011.

SV SERVICES S.à r.l.

9, rue basse

L-4963 CLEMENCY

Signature

Référence de publication: 2011157829/14.

(110183029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Rodrigues S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 16, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 104.044.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement n° 386/2011 rendu en date du 9 novembre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société:

- RODRIGUES S.à.r.l., avec siège à L-8715 Everlange, 16, Rue Principale, inscrite au RCS sous le numéro B 104044.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur le juge Jean-Claude WIRTH de Diekirch et liquidateur Maître Sonia DE SOUSA, avocat, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Sonia DE SOUSA
Le liquidateur / Avocat

Référence de publication: 2011158022/17.

(110183080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Tin Tin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 147.984.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011157866/12.

(110183506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

E.V.A.F. Luxembourg (Bifrost) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 126.035.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 novembre 2011:

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 11 novembre 2011.

- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2011157974/16.

(110183129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Swiss Port Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 164.624.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the tenth of November.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1) GTC Investments B.V., with registered office in Claude Debussylaan 30, ViñolyB. 13e, 1082 MD Amsterdam, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34235835,

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, with professional address in L-1446 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

by virtue of a proxy given under private seal on November 8, 2011.

2) Durango Investments B.V., with registered office in Kabelweg 21, 1014BA Amsterdam, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34229207,

here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal on November 8, 2011.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing persons, represented as said before, have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which they deem to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "Swiss Port Lux S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the management.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple decision of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (1.- EUR) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 6. The shares are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per share.

If a share is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 7. The transfer of shares inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 8. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account.

The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 9. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 10. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 11. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 12. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 14. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 15. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 19. With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 20. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2011.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares have been subscribed as follows:

1) GTC Investments B.V, predesignated, ten thousand shares	10,000
2) Durango Investments B.V., predesignated, two thousand five hundred shares	2,500
Total: twelve thousand five hundred shares	12,500

All these shares have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting as partners representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

- 1) The registered office is established in L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
- 2) Are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:
 - Mr Emmanuel MOUGEOLLE, administrateur de société, born in Epinal, on 3 July 1977, residing professionally in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
 - Mrs Géraldine SCHMIT, administrateur de société, born in Messancy, on 12 November 1969, residing professionally in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
- 3) The Company is validly bound in any circumstances by the joint signatures of the two managers.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing persons has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) GTC Investments B.V., ayant son siège social à Claude Debussylaan 30, ViñolyB. 13e, 1082 MD Amsterdam, immatriculée au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 3423583,
ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à L-1446 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé le 8 novembre 2011.

2) Durango Investments B.V., ayant son siège social à Kabelweg 21, 1014BA Amsterdam, immatriculée au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34229207,

ici représentée par Madame Alexia UHL, prénommée,

en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé le 8 novembre 2011.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Swiss Port Lux S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un euro (1,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société.

Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) GTC Investments B.V., préqualifiée, dix mille parts sociales	10.000
2) Durango Investments B.V., préqualifiée, deux mille cinq cents parts sociales	2.500
Total: douze mille cinq cents parts sociales	12.500

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par les souscripteurs prédites moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt après la constitution de la Société, les parties comparantes, agissant comme associées représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, déclarent qu'elles se réunissent en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
2. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, administrateur de société, né à Epinal, le 3 juillet 1977, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
 - Madame Géraldine SCHMIT, administrateur de société, née à Messancy, le 12 novembre 1969, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire des comparantes a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2011. LAC/2011/50106. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156802/321.

(110182255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

T&T International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 46.900.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 10 mai 2011

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs de Madame Luisella MORESCHI, Madame Frédérique VIGNERON et de Mme Patricia JUPILLE ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire annuelle de 2017.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Pour T&T INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2011157849/15.

(110183241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Siland Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 98.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011157833/10.

(110183286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Tengis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 97.876.

Lors de l'assemblée générale tenue le 11 octobre 2011 il a été convenu ce qui suit:

Quatrième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes sont renouvelés et prendront fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.11.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011157853/13.

(110183203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Spektrum A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 93.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPEKTRUM A.G.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011157845/11.

(110183450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Stellar Europe Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 102.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011157847/10.

(110183377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Torre Mayor Finance, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 94.077.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 01 janvier 2011 que:

RBC Trustees (Guernsey) Limited transfère l'intégralité de ses 520 (cinq cent vingt) parts sociales à RC Services Limited,

Aussi, le nouvel actionnaire, en sa qualité de trustee, RC Services Limited ayant son siège social à Suite 1200, 22 St. Clair Avenue East, Toronto, ON M4T 2S34A, Canada détient les 520 (cinq cent vingt) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Torre Mayor Finance S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011158530/18.

(110184254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Yanga Oil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 107.537.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 16 novembre 2011 à Luxembourg.

Résolutions:

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de:

- Madame Myriam Deraideux de sa fonction d'administrateur de la société ;
- Monsieur Romain Zimmer de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

L'assemblée décide à l'unanimité de procéder aux nominations comme suit:

Est nommé administrateur et administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017:

Monsieur Lionel Coupé, né le 21 août 1973 à Valenciennes (France), demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158586/18.

(110183825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Teekay Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 100.277.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157851/10.

(110183628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Tengis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.876.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18. Novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011157852/10.

(110183178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Thor 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.221.

—
L'adresse de l'Administrateur de catégorie A, Richard Ivimey-Cook, a changé et est à présent au 25, avenue Pierre de Coubertin, 75647 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157854/11.

(110183410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

TranSpace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 100.223.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011157856/10.

(110182979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

The Roman Square S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.667.

EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte Monsieur David RAVIZZA, cadre, domicilié au 42, rue Mantrand, F-54650 Saulnes en remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI, administrateur démissionnaire. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011157862/13.

(110183319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

TA EU Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.435.314,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.502.

Nous vous notifions de la modification suivante concernant la dénomination de l'associé unique de la Société:

- Jupiter Acquisitions S. à r.l. prend désormais la dénomination TA Investment Holdings S. à r.l. avec effet au 26 juillet 2011

Fait à Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011157858/15.

(110183112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

TCI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157860/10.

(110183621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Textech Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 80.633.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011157861/10.

(110183703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

REO Invest, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 134.571.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 8 novembre 2011 que:

- Monsieur Morten Kampli, demeurant à Kolderupsvei 14A, 0587 Oslo, Norvège, est nommé gérant de la société, en remplacement de Monsieur Jyrki Konsala, démissionnaire.

- Le conseil de gérance se compose comme suit:

* Monsieur Marcus Kruus, gérant

* Monsieur Roald Albrigtsen, gérant

* Monsieur Morten Kampli, gérant

- Les mandats des gérants se terminent lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011158480/19.

(110184149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Timberly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingines.

R.C.S. Luxembourg B 101.740.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157865/10.

(110183438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Tip Top Livraisons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Joseph Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.235.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011157867/10.

(110183321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Toiture M&M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9353 Bettendorf, 1B, rue Fraeschegaass.

R.C.S. Luxembourg B 105.308.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011157869/10.

(110183330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

TRIPLE A Investment Advisors S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 155.679.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 14 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011157872/10.

(110183013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Valartis Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 23.613.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011157879/14.

(110183680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Tuscani S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 119.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011157875/10.

(110183372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Clariter IP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 164.656.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of November.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Clariter SPV 1, a limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg,

here represented by Mrs. Nadine GLOESENER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on November 9th 2011.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration,

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of "Clariter IP".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the sole director or the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company may acquire, develop and dispose of patents, patent rights, trademarks, registered trademarks, licenses and other intellectual property rights.

It may include use its funds to the creation, management, development, enhancement and liquidation of a portfolio consisting of all titles and patents from all sources involved in the creation, development and control of any business acquired by way of contribution, subscription, underwriting or option and in any other manner, any securities and patents, achieved by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to highlight these cases and patents.

Furthermore, the object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The purpose of the Company is also the investment in and development of real estate properties as well as real estate management for its own purposes.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgages, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the same group.

The Company may borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures by way of private placement.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EUROS (100.- EUR) each.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation shall in case there is only one shareholder be managed by a sole director or by a board of directors, or in case there are two or more shareholders, be managed by a board of directors composed of at least three members, being either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. The sole director or the board of directors may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

Art. 7. In case a board of directors exists, the board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors. The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two directors are physically present. Any decisions by the board of directors shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the directors present at the meeting.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of directors may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of directors.

Art. 8. The sole director or if applicable the board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The sole director or if applicable the board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The sole director or if applicable the board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the signature of the sole director or in case more directors are appointed by the joint signature of any two directors or by the sole signature of the managing director (administrateur-délégué), provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors. (administrateurs-délégués),

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of June at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provisions

- 1.- The first business year begins today and ends on 31 December 2012.
- 2.- The first annual General Meeting will be held in 2013.

Subscription and Payment

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribed to 310 (three hundred and ten) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the sole Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent) by payment in cash so that the sum of EUR 31,000.(thirty one thousand euros) paid by the Shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to 1,200.-EUR (one thousand two hundred euros).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing party, represented as stated above, representing the whole of the share capital, considering herself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

1. the number of directors of the Company is set at 3 (three);
2. the following persons are appointed Director:

- Mr Franz BONDY, director of societies, born in Berlin on July 20th, 1955, professionally residing in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

- Mr Ran SHARON, Lawyer, born on July 5th, 1971; at Israel, professionally residing in Remez 26, PO Box 4083, Qadima, 60920, Israel,

- Mr Etienne MOUTHON, director of societies, born on February 27th, 1966; at Paris, professionally residing in 29, boulevard Georges-Favon, CH-1204 Genève.

3. that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company:

- the limited liability company "Baker Tilly Luxembourg Audit S.à r.l." having its registered office at L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, (RCS Luxembourg B 159863).

5. that the terms of office of the Director and the statutory auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2017; and

6. that the address of the registered office of the Company is set at 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le neuf novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Clariter S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 162627,

ici représentée par Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 9 novembre 2011.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Clariter IP».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

De plus, l'objet de la Société est la prise des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

L'objet de la Société est aussi l'investissement dans et le développement de bien immobiliers mais aussi la gestion de bien immobiliers pour son propre compte.

Dans les limites de son activité, la Société peut accorder des hypothèques, contracter des emprunts, avec ou sans garanties, et se porter garant pour d'autres personnes ou sociétés, dans les limites des dispositions légales y afférentes.

La Société peut contracter des prêts avec ou sans intérêt et procéder à l'émission d'obligations et autres dettes par voie d'une émission privé.

La Société peut poursuivre toute activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. En cas d'existence d'un conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être

documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, telex, Fax, Email ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Art. 8. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Années sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve constitue moins de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, représentée comme ci-avant, déclare qu'elle a souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire de sorte que le montant de 31.000.-EUR (trente-et-un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés de 1915, et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de 1.200.-EUR.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'entière du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à 3 (trois);
2. est nommé administrateur de la Société:
 - Monsieur Franz BONDY, administrateur de sociétés, né le 20 juillet 1955, à Berlin, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy
 - Monsieur Ran SHARON, avocat, né le 5 juillet 1971 à Israël, resident professionnellement à Remez 26, PO Box 4083, Qadima, 60920, Israël.
 - Monsieur Etienne MOUTHON, administrateur de sociétés, né le 27 février 1966 à Paris, resident professionnellement à 29, boulevard Georges-Favon, CH1204 Genève.
3. est nommée commissaire aux comptes de la Société:
la société à responsabilité limitée "Baker Tilly Luxembourg Audit S.à r.l." ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, (RCS Luxembourg B 159863);
5. le mandat de l'Administrateur et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2017; et
6. le siège social de la société est fixé au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50279. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157454/335.

(110183144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Valartis Strategic Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 153.964.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2011157881/14.

(110183501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Westpoint D2 Distribution Park Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.250,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 110.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011157889/9.

(110182876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Sualc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 86.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159540/10.

(110184536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Quairos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 100.981.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159527/10.

(110184547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

P.F.P. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 151.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159523/10.

(110184539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.
